



## COMPTE-RENDU

### Conseil de quartier Chartrons / Grand Parc / Jardin Public

Jeudi 1 décembre 2022, Salle des fêtes du Grand Parc



#### **Étaient présents :**

- Bernard Blanc, Maire adjoint du quartier Chartrons-Grand Parc-Jardin Public
- Laurent Guillemin, Adjoint au maire de Bordeaux chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des cultes
- Amine Smihi, Adjoint au maire de Bordeaux chargé de la tranquillité publique, de la sécurité et de la prévention

- Sandrine Jacotot, Adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité
- Audrey Nayrolles, Cheffe de la division du centre de la police nationale
- Laurent Lapègue, directeur de la police municipale
- Alexis Dejean, police municipale
- Carlos Lourenço, coordinateur CLSPD (Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance)
- 121 habitants et habitantes

## **SOMMAIRE**

INTRODUCTION DU MAIRE DU QUARTIER CHARTRONS / GRAND PARC / JARDIN PUBLIC	2
EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SOBRIETE ENERGETIQUE	3
ACTION MUNICIPALE ET DECLINAISON TERRITORIALE EN MATIERE DE TRANQUILLITE PUBLIQUE	5
ACTUALITES DU QUARTIER	7

## INTRODUCTION DU MAIRE DU QUARTIER CHARTRONS / GRAND PARC / JARDIN PUBLIC

**Bernard Blanc** remercie les participants de leur présence.

Il explique que Pierre Hurmic, retenu par les manifestations liées au développement économique de Bordeaux et de Fukuoka autour de la célébration des 40 ans du jumelage des deux villes, ne pourra assister à ce conseil de quartier.

Vincent Morin, conseiller départemental du canton, ne sera pas non plus présent, car il assiste à la concertation sur la construction du futur téléphérique.

Il salue la présence de Thomas Cazenave, député, d'Aline Mouquet, conseillère départementale. Il ajoute que Mme Nayrolles, de la police nationale, et M. Lapègue, de la police municipale, répondront aux questions des habitants sur la tranquillité publique.

Il remercie les élus de la majorité et de l'opposition présents, ainsi que Michèle Delaunay, ancienne ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie et ancienne députée de la 2<sup>e</sup> circonscription.

Il souligne le remarquable travail de l'équipe de la mairie de quartier.

Il présente ensuite les réalisations qui ont été menées depuis le dernier conseil de quartier.

### Piétonnisation du quartier des Chartrons

Depuis le 15 novembre, 10 bornes délimitent l'espace piétonnisé. 18 hectares supplémentaires sont ainsi dédiés aux mobilités douces, ce qui porte le total à 80 hectares pour la ville de Bordeaux. L'objectif est fixé à 100 hectares pour la fin du mandat.

Une concertation est prévue pour coconstruire la végétalisation et l'aménagement de cette place, qui devraient être terminés au printemps 2025.

La mairie de quartier a veillé à ce que les bornes soient le moins contraignantes possible pour les habitants et commerçants du quartier. Toutes les demandes des riverains ont été étudiées.

### Deuxième phase d'aménagement du parc du Grand Parc

Ce projet concerne la réhabilitation des équipements sportifs de la rue Pierre-Trébod et l'installation d'une prairie, lieu de rencontre et de promenade.

Le parc du Grand Parc, qui occupe la même superficie que le Jardin public, disposera de plus de 3 km de pistes pédestres et cyclistes.

### Espace fusée

Cet espace de rencontre qui devrait accueillir des évènements de quartier dès l'hiver prochain sera coconstruit avec les habitants, en référence à la fusée qui se trouvait au milieu des immeubles à la création du Grand Parc.

### Réseau de chaleur

Un réseau de chaleur destiné à garantir des tarifs compétitifs d'ici deux ans est en projet.

### Végétalisation et apaisement de l'espace public (carrefour Tivoli-Rivière, rue David-Johnston, forêts urbaines) ...

Différents projets visent à apaiser la circulation.

### Des projets à venir : le centre commercial, la rue David-Jonhston et la rue de la Course

La première réunion de concertation sur le réaménagement de la rue David-Johnston a eu lieu. Une proposition sera présentée début 2023

Le centre commercial du Grand Parc sera réhabilité.

## EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET SOBRIETE ENERGETIQUE

**Laurent Guillemin, Adjoint au maire chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des cultes**

**Laurent Guillemin** explique que la crise énergétique oblige à revoir la stratégie en matière d'éclairage public tout en maintenant le service public.

La mairie souhaite construire l'autonomie énergétique, notamment en réduisant la consommation d'énergie. Des bâtiments municipaux ont donc été équipés de panneaux photovoltaïques afin de couvrir 25 % des besoins en énergie.

En parallèle, le réseau de chaleur de Bordeaux s'étend et permet de gérer les prix.

Depuis le début du mandat, les lampes à décharge sont peu à peu remplacées par des éclairages à LED, équipés de détecteurs.

En complément, l'éclairage public sera éteint la nuit. 14 des 28 communes de la Métropole éteignent l'éclairage public entre 1 heure et 5 heures. 6 projettent de le faire et 8 y réfléchissent. L'extinction de l'éclairage public représentera 20 % d'économie sur la consommation annuelle d'énergie.

Il ajoute que l'éclairage public perturbe les animaux qui vivent en milieu urbain, comme les chauves-souris ou les rapaces.

A partir du 2 janvier 2023, l'éclairage public sera éteint entre 1 heure à 5 heures, ce qui permettra d'économiser environ 1 million d'euros sur le budget annuel de l'éclairage public, qui s'élève à 7,5 millions d'euros.

Laurent Guillemin invite les cyclistes à s'équiper pour circuler la nuit.

Dans le cadre de la stratégie globale de réduction des économies, les illuminations de Noël, qui utiliseront des LED à faible consommation, dureront 3 semaines au lieu de 5, du 9 décembre au 2 janvier et seront éteintes de 1 heure à 7 heures. La dépense énergétique correspondante représente 1 600 euros, pour un budget annuel de 100 000 euros consacré aux illuminations.

## TEMPS D'ECHANGES

### 1) Questions d'ordre technique

#### • Centrale géothermique

Des habitants du quartier souhaitent des précisions sur le réseau de chaleur.

Bernard Blanc explique que le forage du puits géothermique durera un mois, en avril 2023 (à confirmer) mais la réhabilitation d'ensemble du réseau de chaleur s'étalera sur deux années car de nouvelles habitations seront reliées au réseau. Les travaux de construction de la chaufferie à bois commenceront en 2024. Le bois sera livré par des camions de 19 tonnes. Le projet sera présenté aux habitants le printemps prochain.

#### • Eclairage de l'école Paul-Berthelot et de la salle des sports

Des habitants du quartier s'étonnent que la cour de l'école Paul-Berthelot et la salle des sports restent allumés quand ce n'est pas nécessaire.

Laurent Guillemin répond qu'un rappel a été envoyé à tous les établissements. Un suivi de ce sujet sera assuré. Bernard Blanc fera un troisième rappel.

- **Quelle énergie pour l'éclairage public ?**

Une habitante du quartier demande si l'éclairage public sera alimenté par de l'électricité photovoltaïque.

Laurent Guillemin explique qu'il est impossible d'utiliser l'énergie solaire dans toutes les rues de Bordeaux, car certaines sont trop étroites.

- **Skate park**

Une habitante du quartier suggère que le skate park ne soit utilisé qu'en journée, afin de réaliser des économies d'énergie et de préserver la tranquillité des riverains.

Amine Smihi explique que Bordeaux compte environ 20 000 skateurs, dont certains de niveau international. Une concertation a été menée en centre-ville sur la pratique du skate. Un guide du bon usage du skate à Bordeaux sera diffusé en parallèle de l'inauguration du skate park, le 10 décembre. Une mission de médiation sociale sur le skate sera créée en lien avec le GIP médiation.

- **Eclairage du centre commercial**

Une habitante du quartier note que le centre commercial est constamment éclairé.

Laurent Guillemin répond que 75 % des commerçants bordelais respectent le décret qui prévoit que les enseignes soient éteintes le week-end et le soir. En 2022, trois courriers ont été adressés aux commerçants récalcitrants, qu'il faudra se résoudre à verbaliser.

- **Pourquoi ne pas moduler l'éclairage la nuit ?**

Une habitante du quartier propose de laisser un lampadaire sur 5 ou 6 allumé.

Laurent Guillemin répond que cela risque de créer des points noirs. Il vaut mieux baisser l'intensité des lampadaires équipés de LED.

## 2) Questions liées à la sécurité

- **Bornes**

Une habitante du quartier souhaite savoir si les travaux liés aux bornes du quartier des Chartrons sont terminés. Les bornes sont baissées le soir et les voitures pénètrent dans l'espace piétonnier.

Bernard Blanc note que la borne à l'entrée de la rue Notre-Dame a eu des difficultés de mise en route et rappelle qu'il est interdit d'emprunter cette rue en marche arrière.

- **Eclairage public**

Un habitant du quartier invoque des problèmes de sécurité.

Amine Smihi a consulté les villes pionnières et les autres villes engagées dans le dispositif ou se préparent à y entrer. Un travail de recherche a en outre été mené auprès de villes européennes, dans le cadre du forum européen de la sécurité.

Les statistiques montrent que les cambriolages diminuent lorsque l'éclairage urbain est éteint. Les accidents impliquant des piétons régressent, parce que les automobilistes sont plus vigilants. En revanche, l'éclairage des cyclistes est majoritairement insuffisant. « *La culture cycliste reste à construire en France.* »

Par ailleurs, pour déterminer les lieux où l'éclairage serait éteint, l'avis des professionnels de la nuit, des pompiers et de la police a été sollicité. Toutes leurs préconisations ont été respectées.

Un comité de suivi sera chargé de la sécurité et des risques. En cas de signaux d'alerte, le plan sera modulé.

Enfin, une éventuelle autocensure de leur vie nocturne par les femmes sera également prise en compte.

## ACTION MUNICIPALE ET DECLINAISON TERRITORIALE EN MATIERE DE TRANQUILLITE PUBLIQUE

**Amine Smihi, Adjoint au maire chargé de la tranquillité publique, de la sécurité et de la prévention**

**Amine Smihi** rappelle qu'une police municipale de proximité, proche des habitants, présente dans les quartiers a été mise en place. La brigade équestre est désormais constamment affectée à Bordeaux Nord. Le conseil local de prévention de la délinquance (CLSPD) a été renforcé, ainsi que le GIP médiation, qui compte 7 médiateurs supplémentaires.

Laurent Lapègue explique que la police municipale s'inscrit dans une démarche de proximité afin d'apporter des réponses spécifiques aux habitants du quartier, grâce aux acteurs de terrain et aux médiateurs.

Alexis Dejean ajoute que les actions de la police municipale portent sur les axes suivants :

- stationnement : 400 véhicules roulant ou pas ont été mis en fourrière en 2022 ;
- SDF : le GIP médiation intervient, mais il s'agit d'une problématique récurrente ;
- rodéos urbains : une ou deux opérations hebdomadaires sont organisées avec les 8 motards, mais cela reste insuffisant.
- lutte contre la prolifération des dark stores liés aux trafics.

Carlos Lorenço explique que le CLSPD a identifié un certain nombre de problématiques autour de 5 axes :

- prévention
- réduction des nuisances liées aux drogues
- tranquillité publique
- protection des personnes vulnérables
- prévention de la polarisation et préservation de la cohésion sociale

Amine Smihi précise que cette stratégie, détaillée en 60 fiches, fera l'objet d'une signature dans les prochains mois entre les partenaires de la mairie de Bordeaux (Préfecture, police nationale, services municipaux, Education nationale, conseil départemental, parquet). Ce contrat de sécurité intégrée chapeautera l'ensemble de la politique partenariale et prendra en charge la cohésion sociale, la prévention, la politique envers les jeunes et la vie culturelle et démocratique au sein des quartiers.

Amine Smihi rappelle que 140 policiers supplémentaires ont été affectés à Bordeaux par le ministre de l'Intérieur.

Audrey Nayrolles remercie la mairie de son invitation à ce conseil de quartier.

Elle explique que les violences, y compris celles commises sur la voie publique, ont diminué dans le quartier, alors que les violences intrafamiliales ont augmenté : elles représentent 1/3 des violences cette année contre 1/7 auparavant. Les atteintes aux biens régressent également, sauf en ce qui concerne les cambriolages de résidences privées.

On relève davantage d'accidents sur la voie publique, notamment du fait de l'évolution des mobilités. Les contrôles routiers se sont multipliés, grâce à l'augmentation de l'effectif des policiers, ce qui permet également d'accentuer la lutte contre les rodéos.

Audrey Nayrolles précise que le site moncommissariat.fr, qui deviendra masecurité.fr, permet de signaler les rodéos. Elle ajoute qu'il est impossible de confisquer une moto si celle-ci n'est pas utilisée par son propriétaire.

## TEMPS D'ECHANGES

- **SDF**

Une habitante du quartier signale la présence de marginaux impasse de la Prairie et en face d'Auchan.

Bernard Blanc explique qu'un travail de longue haleine est en cours sur ce quartier.

Amine Smihi ajoute que ces publics en grande précarité réclament un travail important. Un groupe de partenariat opérationnel (GPO) a été mis en place. En parallèle, les atteintes à la tranquillité publique font l'objet d'une répression. Il faut en effet assurer la tranquillité publique et mettre en place des aménagements pour empêcher la cohabitation si elle n'est pas possible.

- **Loi de 1905 et laïcité**

Un habitant du quartier rappelle la loi de 1905 et doute qu'un imam et la FMG règlent le problème du centre commercial.

Amine Smihi répond que ce sujet est en cours d'étude.

- **Sécurité des piétons**

Une habitante du quartier : « *Place Paul Doumer, les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes confondent le quai du tram avec une piste cyclable ! Une signalisation serait nécessaire.* »

Une habitante du quartier explique que vélos, trottinettes et gyroroues roulent également sur les trottoirs.

Une habitante du quartier signale que des voitures empruntent la rue Pierre-Trébod à toute vitesse. « *C'est un miracle qu'aucun enfant ne soit mort !* »

Bernard Blanc partage le diagnostic. La rue Pierre-Trébod qui comporte de nombreux équipements recevant des enfants doit être réaménagée.

- **Rodéos**

Un habitant du quartier félicite la police pour son action. « *Les habitants du Grand Parc veulent des résultats ! 4 ou 6 personnes perturbent la nuit des 10 000 habitants du GP.* »

Un habitant du quartier signale des rodéos de voitures ou de motos volées, ainsi que des ateliers de mécanique sauvages et du trafic sur les parkings. Par ailleurs, le trafic de drogues s'est installé dans les entrées des immeubles.

Amine Smihi répond que les rodéos constituent un sujet endémique et une nuisance extrême. Il a pris bonne note de la problématique liée aux ateliers de mécanique pirates.

Audrey Nayrolles explique que les détails fournis par les habitants permettent d'identifier les participants des rodéos. Elle salue l'action menée par le major Drulhe dans le cadre des GPO mis en place sur des thématiques spécifiques.

Laurent Lapègue ajoute que la police municipale réalisera des opérations ciblées par quartier en 2023.

- **Stationnement**

Un habitant du quartier note qu'un véhicule professionnel a été verbalisé pour avoir stationné dans la rue à côté de la zone de stationnement pour laquelle il paie un abonnement.

- **Divagations de chiens dans le parc Rivière**

Un habitant du quartier déplore que des chiens non tenus en laisse dégradent les parterres du parc Rivière. « *Une personne a été mordue et s'est retrouvée aux urgences !* »

Alexis Dejean explique qu'une dizaine de personnes ont dû acquitter une amende de 135 euros parce qu'elles ne tenaient pas leur chien en laisse. En outre, la brigade équestre est chargée de cette mission spécifique.

Bernard Blanc souligne que le parc à chiens, qui a doublé de surface, n'est pas utilisé.

## ACTUALITE DU QUARTIER

---

**Bernard Blanc** annonce que les habitants et les usagers seront informés et sollicités sur le projet d'aménagement de la place du marché des Chartrons entre janvier et mars 2023.

Le skate park sera inauguré le samedi 10 décembre.

Bernard Blanc salue la programmation de fin d'année de la salle des fêtes du Grand Parc et le travail réalisé par Charlotte Claudel et son équipe.

Il ajoute que le marché de Noël des Chartrons se déroulera les 9, 10 et 11 décembre.